

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC LE QUERE sur la commune principale de l'AIOT Kersulvez 22140 PLUZUNET.

La référence de votre dossier est A-3-N04OIAA3 et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 29/03/2023 à 12h18 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets.....)

Les prescriptions applicables à l'installation

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **39485955700016**

Raison sociale **GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN LE QUERE**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

KERSULVEZ

Kersulvez

22140 PLUZUNET

Signataire

Nom : **LE QUERE**

Prénom : **Gurvan**

Qualité : **Associé**

Référent

Nom : **LE QUERE**

Prénom : **Gurvan**

Fonction : **Associé**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC LE QUERE**

Description des activités :

Le présent dossier concerne la mise à jour des effectifs et du plan d'épandage du GAEC LE QUERE suite à l'arrivée de deux jeune agriculteurs. L'élevage était autorisé par un arrêté en date du 03.08.2015 pour un effectif de 70 vaches laitières. Le projet consiste à passer à 120 vaches laitières. Les vaches laitières productives sont logées en bâtiment avec aire paillée et aire d'exercice lisier. Le fumier compact produit est stocké dans la fumière Fu 1 puis épandu sur les terres en propre. Le lisier est envoyé vers la fosse sto 1. Une partie du troupeau de génisses de 1 à 2 ans est également logée sur aire paillée avec aire d'exercice sur le site « Rubunet Sauz ». Le reste des génisses, les vaches tarées et les 30 boeufs sont logés sur litière accumulée gardée deux mois sous les animaux puis stockée directement au champ. La salle de traite est une EPI 2x12. Les vaches laitières sont au pâturage plus de 3mois par an, le besoin réglementaire en stockage est de 4 mois pour le fumier et 4,5 mois pour le lisier. L'élevage reçoit par ailleurs environ 210m³ de lisier de porc en provenance d'un élevage voisin, stocké dans la fosse Sto 2 avant d'être épandu sur les terres en propre. L'élevage dispose de 288m² de fumière pour un besoin de 213m² et de 2161m³ de stockages utiles en fosse, pour un besoin de 1299m³. Les capacités de stockage sont donc suffisantes. Les effluents produits à l'élevage seront épandus sur les terres en propre, avec une SAU de 143,52 ha et une SPE à 50m de 124,09 ha. Le GAEC reçoit par ailleurs du lisier de porc de Michel ANTHOINE à hauteur de 550 kg N. Plusieurs tiers se trouvent à moins de 100m des bâtiments d'élevages à « Kerzolvez » et de la fosse à « Pors an Goff ». Chaque site est alimenté en eau par un forage, deux d'entre eux se trouvent à moins de 35m des bâtiments ou annexes d'élevage. Ces situations font donc l'objet d'une demande d'aménagement de prescription.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Kersulvez

22140 PLUZUNET

X : 229086

Y : 6857532

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Le projet prévoit la reprise de deux sites d'élevage afin de pouvoir loger l'ensemble du cheptel en bâtiment l'hiver ainsi que la location d'une fosse : - « Kerdangui » à CAVAN, section ZN, parcelles n°49 et 59 - « Rubunet Sauz » à PLUZUNET, section E, parcelles n°1004 et 56 - « Pors An Goff » à PLUZUNET, section D, parcelle 1656

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 120 u	Nombre de vaches 50 u	D

6 - Mode d'exploitation

Prescriptions applicables

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Les effluents produits seront : - fumier de bovin - lisier de bovin Les déjections seront épandues sur les terres en propre, avec le lisier de porcs fourni par Daniel DELISLE et les fientes de volaille normé achetées à Xavier LE COQ.

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

LEQUERE_2500.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

LEQUERE_500.pdf

Modification des prescriptions applicables :

DEROG_compressed (1).pdf